

## **LES DÉFIS DE LA NOUVELLE POLITIQUE QUÉBÉCOISE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010-2015**

Chronique parue dans le journal Ça Presse, le 23 décembre 2009

Le 16 novembre dernier, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a dévoilé son projet de *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, accompagné d'un plan d'action quinquennal. Rappelons que cette nouvelle politique était vivement attendue, puisque l'ancienne venait à échéance en 2008 (*Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*).

De toutes les mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan d'action quinquennal, nous retrouvons une nouvelle redevance temporaire à l'élimination de 9,50\$ par tonne (dès 2010), l'interdiction de l'enfouissement du papier et du carton d'ici 2013, l'élaboration d'une stratégie interdisant, d'ici dix ans, l'enfouissement de la matière organique, l'application de l'approche de la responsabilité élargie des producteurs (REP) aux produits électroniques, aux lampes au mercure et aux piles et l'instauration d'un programme d'infrastructures de biométhanisation et de compostage.

En termes de cibles de réduction de la quantité des matières destinées à l'enfouissement, la nouvelle politique compte recycler 70% du papier, métal, carton et plastique, traiter 60% de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de processus biologique, et finalement recycler 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte.

### **Les défis de la MRC des Pays-d'en-Haut**

Bien que la performance de la gestion des matières résiduelles au sein de la MRC des Pays-d'en-Haut ne cesse d'augmenter, plusieurs défis restent.

Une grande proportion des citoyens s'implique dans les 3RV, soit la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage mais il y a encore place à l'amélioration des performances. Selon le *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec* de RECYC-QUÉBEC, les Québécois ont généré 412 kg de matières résiduelles par habitant, ont récupéré 69 kg de matières résiduelles par habitant et ont éliminé 272 kg de matières résiduelles par habitant. En comparaison, le bilan de masse de la MRC des Pays-d'en-Haut indique qu'en 2008, sa population a généré 630 kg de matières résiduelles par habitant, a récupéré 151 kg de matières résiduelles par habitant et a éliminé 453 kg de matières résiduelles par habitant (toutes ces données concernent le milieu résidentiel seulement).

À ce jour, cinq des dix municipalités constituantes ont accès à un écocentre afin de disposer des matières qui ne sont pas incluses dans la collecte municipale des matières recyclables. De ce fait, il sera important de s'assurer de mettre en place des services de collecte de proximité des matières pour les autres municipalités n'ayant pas accès à un écocentre.

Finalement, un autre défi intéressant est certainement la valorisation des matières organiques, qui comptent pour environ 40% des déchets générés. La MRC des Pays-d'en-Haut ayant déclaré sa compétence pour la disposition et le traitement de ces matières, il sera possible dès 2010 de poursuivre efficacement les travaux afin de trouver une technologie de valorisation des matières organiques, en collaboration avec la MRC des Laurentides et cinq municipalités de la Rouge.

Pour obtenir plus d'information sur la gestion des matières résiduelles, visitez le site web de la MRC des Pays-d'en-Haut [www.mrcpdh.org](http://www.mrcpdh.org) ou celui de RECYC-QUÉBEC [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)